

autrement, soit des Etats-Unis ou d'ailleurs. L'autre jour, pendant un bref débat sur le sujet, j'ai compris que mon honorable ami disait que le bill ne devait pas s'appliquer aux citoyens américains. Mais, encore une fois, si je connais le sens des mots, l'article 4 embrasse tous les aubains, y compris les Américains. Or, voici la question qui se présente à mon esprit. Désirons-nous provoquer des représailles comme celles auxquelles l'adoption de ce projet de loi donnerait lieu?

Je crois fermement que pas un seul membre de cette honorable Chambre pense au seul instant que le présent bill sera adopté à cette session de la législature. Autrement dit, le projet n'est qu'un geste, et si cela est permis à un sénateur de fraîche date et encore novice, je dirai que le Sénat canadien commet une erreur en décrétant une telle mesure, insuffisamment mûrie, pour la fin qu'elle doit servir. Voilà ce que je pense et je le déclare en toute déférence. Nous pourrions consacrer notre temps et notre énergie à quelque chose de bien plus digne. Il y a une semaine, aux portes de cette grande ville, on découvrait dans une grange le cadavre d'un individu qui avait vu le jour au Canada, et le jury du coroner déclarait qu'il était mort d'inanition. Pensez-y! Un citoyen canadien, né au pays, dans une terre d'abondance où coulent le lait et le miel, mort de faim! En somme, nous parlons d'une mesure destinée à faire reconnaître ou à contrôler les aubains. Si le Sénat adoptait une loi semblable, je rougirais d'en faire partie et je suis certain que, dans un autre endroit, les représentants élus du public ne toléreraient pas le bill un seul instant. Pourquoi tiendrions-nous un palabre? C'est ce que la discussion me paraît être. Je devrai, il va sans dire, m'incliner devant la décision de la majorité de cette Chambre, quelle qu'elle soit; pourtant, je répète qu'à mes yeux le Sénat canadien commet une erreur en réglant comme il le fait maintenant une question comme celle-là. Tant qu'à faire ou à entreprendre de faire quelque chose, allons-y d'une façon nette et pratique; ne toumons pas autour du pot, comme ce bill entend le faire. J'ai compris, l'autre jour, qu'un honorable sénateur émettait l'idée que nous devrions construire une haie autour des Américains, ou, autrement dit, ne pas leur appliquer cette prescription du bill. Je crois que nous devrions les y soustraire, mais d'une manière formelle, et prendre des mesures pour nous assurer que quelques-uns d'entre eux, s'ils ne repassent pas la frontière, aient des cartes d'identification. Selon moi, le Canada a parfois subi souffert des aubains que le présent bill sera loin d'atteindre. J'appuierais mon honorable ami, s'il promettait de déposer un projet de loi qui atteindrait ceux qui, dans le passé, ont été de mauvais sujets et que le présent bill n'atteindrait pas.

L'honorable M. BEAUBIEN: Honorables sénateurs, je ne réussis pas à comprendre le raisonnement de mon honorable ami. Quoi qu'on puisse dire du bill, il est hors de doute, d'abord, que son objet est excellent; ensuite, qu'une autorité légitime en a demandé le dépôt; en troisième lieu, qu'il est rédigé avec soin, que les départements intéressés ont exprimé leur avis et que nous les avons écoutés. Pourtant, mon honorable ami combat le bill, disant qu'il est inutile parce qu'il ne s'applique pas aux Américains qui viennent dans ce pays.

L'honorable M. MURDOCK: Ni à d'autres.

L'honorable M. BEAUBIEN: Telle était sa première thèse, mais, quelques instants après, il disait que le bill s'applique aux Américains et que, par conséquent, il ne faudrait pas le souffrir. Il est difficile de suivre mon collègue sur le terrain mouvant qu'il occupe pour attaquer le projet de loi. Je suis peut-être en faute; mes propos pouvaient être obscurs; mais je pensais avoir bien fait comprendre que le ministère de l'Immigration a recommandé de ne pas appliquer la mesure aux Américains qui entrent au Canada. Si mes paroles n'étaient pas claires, j'espère qu'elles le sont maintenant. Comme je le disais à l'honorable leader de la gauche, le bill n'est pas parfait. Lorsqu'on ne peut pas tout avoir, il est parfois sage de se contenter de peu, et mon honorable ami ne devrait pas parler de ce peu comme d'une mesure insuffisamment mûrie. Je crois qu'il n'aurait pas tenu ce langage s'il avait lu le bill attentivement.

L'honorable M. MURDOCK: Je l'ai lu et relu maintes fois.

L'honorable M. BEAUBIEN: Dans ce cas, je ne dirai pas que je plains mon honorable ami; néanmoins, je ne saurais m'en prendre au projet de loi. Je tâcherai de réfuter ses critiques. Notre intention n'est pas d'appliquer ce bill aux Américains qui entrent au Canada. Je crois savoir que de graves raisons nous en empêchent. Nous ne nous proposons pas d'arrêter les Américains à la frontière et de leur dire qu'ils doivent s'inscrire et porter une carte d'identification.

L'honorable M. BUREAU: Mon honorable ami parle-t-il des citoyens de l'Amérique du Nord ou de l'Amérique du Sud?

L'honorable M. BEAUBIEN: La situation des Américains qui sont au pays depuis cinq ans est différente. Nous ne trouvons pas déraisonnable de leur dire: "Il y a cinq ans que vous êtes parmi nous et, si c'est votre désir, vous pouvez maintenant entrer dans la fa-